

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

Arrêté n° 45/2026
Portant fermeture du terrain d'honneur de
football du stade Lucien Masson à
Migennes

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération
Migennaise,

Vu les articles L. 5211-2, 2212-1 et 2212-2 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fermer le terrain d'honneur de football
du stade Lucien Masson du fait d'un traitement appliqué sur le
pelouse

ARRÊTE

Article 1er. Le terrain d'honneur de football du stade
Lucien Masson est fermé jusqu'à nouvel ordre

Article 2 - Le terrain annexe de football est également
inaccessible du fait de travaux d'entretien en court.

Article 3 - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous
les utilisateurs habituels.

Fait à Migennes, le 03/04/2026.

Le Président,

François BOUCHER

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 089-248900383-20260403-ARR45_2026-AR

